

ARRETE n° 2003 125 /MS/SG/DRH/SA
portant nomination de chef de service au Centre Hospitalier
National Pédiatrique Charles de Gaulle.



LE MINISTRE DE LA SANTE

28 MAR. 2003

- VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le Décret n° 2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du gouvernement
du Burkina Faso ;
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et
aux agents de la Fonction Publique ;
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du
Ministère de la Santé ;
VU le Décret n° 99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 03 août 1999 portant statut des
Etablissements Hospitaliers Publics ;
VU l'Arrêté n° 2000-053/MS du 08 février 2000 portant organisation et fonctionnement des
Etablissements Hospitaliers Publics ;
Sur proposition du Directeur Général du Centre Hospitalier National Pédiatrique Charles de Gaulle ;

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés chef de service conformément au
tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et prénoms	Corps	Service
32145	WANDAOGO Albert	Médecin	Chirurgie
18091	OUEDRAOGO/TRAORE Rasmata	Pharmacienne	Laboratoire
57429	KOUETA Fla	Médecin	Nourrissons-Maladies Infectieuses
36270	ZOUNGRANA/KABORE Alice	- " -	Grands enfants
57423	DAO Lassina	- " -	Réanimation-Urgences

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général du Centre Hospitalier National Pédiatrique Charles de Gaulle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliatiions :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - DGS
- 1 - CF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 1 - Impôts
- 1 - IGSS
- 1 - DGHSP
- 1 - CHNYO
- 1 - CHNP-CDG
- 5 - Archives
- 5 - Intéressés

Ouagadougou, le 02 APR 2003



Bédouma Alain YODA /-